

Description du métier propre au réseau IFAPME-SFPME

Le grimpeur-élagueur, la grimpeuse-élagueuse exerce son art à plusieurs mètres du sol sur des arbres de toutes dimensions. Par ses interventions, il se préoccupe des aspects sanitaires, d'entretien et architecturaux en pratiquant une taille « douce et raisonnée » respectueuse de la morphologie et de la croissance de l'arbre.

Il possède des connaissances de base en biologie végétale des arbres. Il connaît et respecte la réglementation relative à son activité.

Le grimpeur-élagueur, la grimpeuse-élagueuse, par son approche professionnelle de tout chantier, veillera donc aux aspects réglementaires et aux autorisations en proposant au client une solution adaptée à la situation.

Il assurera les travaux préparatoires aux chantiers et veillera lors de l'installation de chantiers à ce que les normes de sécurité soient respectées. Il coordonnera ensuite son exécution pour permettre aux intervenants de travailler en toute sécurité.

Il veillera pour ce faire au bon entretien du EPI de grimpe et du EPC anti-coupures et à la vérification de son outillage et de son matériel de grimpe (EPI de grimpe et du EPC anti-coupures)

Il devra être capable de prêter assistance à un grimpeur en difficulté et d'effectuer un sauvetage aérien dans les arbres.

Le professionnel travaille toujours en équipe. L'un des membres de l'équipe devra avoir suivi une formation de GSST (grimpeur sauveteur secouriste du travail).

Le métier exige une aptitude physique nécessaire à la maîtrise technique du grimper, du déplacement dans la couronne des arbres et pour les travaux au sol.

Inscription

325€ en 1^e année CE (205€ pour les cours de gestion avec certificat à la clé + 120€ pour les cours professionnels)

125€ en 2^e année CE

Date limite d'inscription :

6 semaines après le début des cours (+/- fin octobre) et dans la limite des places disponibles.

Conditions de réussite

- **2/3 des présences pour pouvoir être délibéré**
- 50% de réussite en moyenne aux cours professionnels et 50% à chaque module
- Réussite de toutes les UAA aux cours de gestion
- 60% de réussite en moyenne à l'Examen C (de fin de formation) avec un minimum de 50 % à chaque épreuve
- Être en ordre de stage pratique (Voir verso pour les détails des cours)

Conditions d'admission

- Avoir 18 ans au 31 décembre de l'année d'inscription
- Être titulaire du certificat de l'enseignement du 2^{ème} degré général ou technique (CDD), **ou**
- Être porteur d'un certificat de l'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I), général ou technique, **ou**
- Être porteur d'un certificat d'apprentissage (IFAPME), **ou**
- Avoir réussi la 6^{ème} année de l'enseignement professionnel et avoir obtenu le certificat de qualification, **ou**
- Réussir l'examen d'admission, **ou**
- Être reçu sur base d'un dossier de motivation

Test de grimpe obligatoire

Coûts supplémentaires

- Syllabus et photocopies
- Tenue de travail adaptée

Année préparatoire NON

Les cours sont donnés à raison de 8h/semaine : 2 soirées par semaine + 14 samedis

Cours professionnels (B)

Première année

- Connaitre l'arbre 30h
- Evaluer, gérer les risques liés aux arbres et diagnostiquer une pathologie 24h
- Grimper et se déplacer dans un arbre (théorie appliquée) 24h
- Tailler et abattre un arbre (théorie appliquer) 10h
- Gérer le matériel et l'équipement 12h
- Respecter la législation 10h
- Organiser un chantier 10h
- Gérer son activité professionnelle 4h

Deuxième année

- Connaitre l'arbre 20h
- Evaluer, gérer les risques liés aux arbres et diagnostiquer une pathologie 24h
- Grimper et se déplacer dans un arbre (théorie appliquée) 26h
- Tailler et abattre un arbre (théorie appliquer) 12h
- Gérer le matériel et l'équipement 10h
- Respecter la législation 10h
- Organiser un chantier 10h
- Gérer son activité professionnelle 12h

Cours de gestion 1 an (A)

Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)

- Gestion commerciale 10h
- Aspects comptables 34 h
- Esprit d'entreprendre 4 h
- Stratégie commerciale 12 h
- Législation – Création d'entreprise 32 h
- Fiscalité directe 19 h
- Aspects financiers 19 h

Stage obligatoire oui

Au total en 1^{ère} et 2^{ème} : 500 H (250h en 1^{ère} et 250h en 2^{ème})

Sont considérées comme heures de stages :

- Convention de stage : contacter le Référent IFAPME :
Anne-Catherine BOLLY: 085/24.14.64 ou annecatherine.bolly@ifapme.be
- Stage bénévole, voir au secrétariat avec Cécile Renard (cecile.renard@centreifapme.be)
- Contrat de travail ou assimilé, voir norme IFAPME, voir au secrétariat avec Cécile renard.

En fin de 2^{ème} année, en plus des examens de fin de modules, vous devrez réussir une épreuve terminale (examen C).

Examen C (de fin de formation)

Un examen pratique

ET/OU Le projet d'entreprise :

Rédaction et défense d'un projet reprenant les étapes du lancement d'un établissement y compris la gestion commerciale et financière.

Diplôme

À la fin de la formation, vous obtenez un certificat de gestion et un diplôme de chef d'entreprise reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles.